

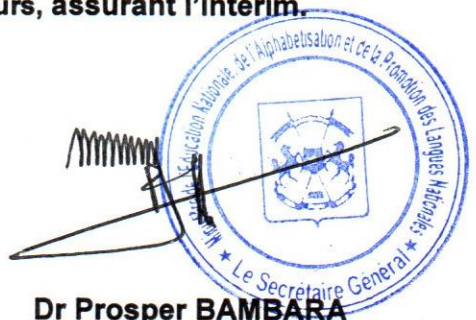
LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT COMPRENDRE LES PIÈCES SUIVANTES :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales précisant le **numéro PV** et le **nombre de points** obtenus à **l'entrée en 6^{ème}** ou à **l'entrée en 2^{nde}** ou en **1^{ère} année Bac pro** ;
- un formulaire de demande de bourse scolaire dûment rempli (à retirer dans l'établissement) ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (à défaut, il pourra être complété en cas d'admission à la bourse pour ceux qui ne l'avaient pas au moment du dépôt) ;
- une copie de relevé de notes de l'examen du CEP ou du BEPC ou du BEP ou du Bac Pro ;
- un certificat de scolarité de l'année en cours ;
- une attestation de revenu des parents (dernier bulletin pour les parents salariés, dernier bulletin de la pension pour les retraités, une attestation de revenu pour le secteur informel, et les parents cultivateurs) ;
- un certificat (délivré par l'Action Sociale ou un médecin) attestant de la situation pour les élèves en situation de handicap ou d'indigence, les élèves victimes de sinistre, les pupilles de la nation, doit être joint au dossier ;
- un certificat de décès du parent décédé pour les élèves orphelins ;
- une chemise cartonnée **bleu** (garçons) **rose** (filles) et **jaune** (orphelins, indigents, élèves en situation de handicap, pupilles de la Nation).

Le dépôt des dossiers se fera dans vos établissements d'accueil du **1^{er} au 15 Octobre 2019**.

NB. *Passé ce délai, aucun dossier ne sera recevable.*

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général en mission, le Directeur Général des Examens et Concours, assurant l'intérim.



Dr Prosper BAMBARA

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques